

Baccalauréat Professionnel – Épreuve Ponctuelle
Sous épreuve de Prévention Santé Environnement

GRILLE D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

Thématique A + B = Antibiotiques
Thématique C :

Thématique A - -Thématique B –
Thématique C

Modules	Questions	COMPÉTENCES	
		Réponses attendues pour un niveau maîtrisé	Autres niveaux de maîtrise
		C2 : Mettre en œuvre une méthode d'analyse dans une situation donnée C3 : Expliquer un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, en lien avec la démarche de prévention C4 : Proposer une solution pour résoudre un problème. C5 : Argumenter un choix C6 : Communiquer à l'écrit avec une syntaxe claire et un vocabulaire adapté	
B4	Q1.1 C2	La pollution des eaux par les antibiotiques OU Comment limiter la pollution de l'eau par les antibiotiques ?	Acceptable : La pollution de l'eau (sans notion d'antibiotiques) Insuffisant : Les antibiotiques (aucun lien entre l'eau et les antibiotiques)
	Q1.2 C2	Le rôle des antibiotiques est de détruire (tuer, éliminer) les bactéries ET de limiter leur croissance.	A : Détruire les bactéries / réduire la croissance (l'un des deux rôles) OU Médicament antimicrobien I : médicament qui permet de soigner.
	Q1.3 C2	Impact au niveau humain : maladie que l'on ne peut plus soigner avec des antibiotiques <u>ET</u> Impact au niveau environnemental : diminution de la biodiversité des bactéries présentes naturellement dans l'eau douce.	A : 1 élément de réponse (écosystème ou santé humaine) I : les antibiotiques polluent
	Q1.4 C2	3 sources à identifier : - rejets et/ou déchets d'hôpitaux et de la population ; - consommation de produits alimentaires relevant d'élevages et/ou d'agriculture utilisant des antibiotiques ; - consommation d'aliments relevant de la pisciculture ou de la pêche.	A : deux éléments de réponses I : 1 élément de réponse
	Q1.5 C3	Les antibiotiques peuvent se retrouver dans l'eau potable car : - ils peuvent contourner les procédés de traitement de la station d'épuration - Ils peuvent se retrouver dans les eaux de surface et/ou dans les eaux souterraines lors de la diffusion de bactéries résistantes de l'animal à l'environnement Et sont captés ensuite par les stations de pompage d'eau potable.	A : 1 ou 2 étapes I : explication sans l'étape incontournable
	Q1.6 C2	3 éléments attendus : - Paramètres microbiologiques - Paramètres chimiques - Paramètres organoleptiques	A : 2 éléments sur 3 I : 1 élément sur 3
	Q1.7 C3	La stabilité des antibiotiques dans les écosystèmes augmente la technicité de la dépollution de l'eau, ce qui n'est pas à la portée de toutes les communes.	A : Les petites communes ne peuvent pas toujours assumer le coût de traitement des eaux. I : pas de notion du coût de traitement
	Q1.8 C4	2 propositions parmi : - Ajuster/doser la prescription des médicaments - Ne pas jeter les médicaments dans les toilettes ou l'évier - Rapporter les médicaments non utilisés à la pharmacie <i>Toute proposition cohérente</i>	I : une seule proposition

Baccalauréat Professionnel – Épreuve Ponctuelle
Sous épreuve de Prévention Santé Environnement

A1	Q1.9 C2	3 causes de la résistance aux antibiotiques : <u>Utilisation massive et répétée des antibiotiques</u> ; <u>Traitement trop court/long</u> ; <u>Mauvais dosage</u> <i>Toute réponse pertinente</i>	A : deux éléments de réponse I : un élément de réponse
	Q1.10 C3	L'antibiorésistance est le fait qu'une bactérie développe des systèmes de défense et <u>devient résistante</u> aux antibiotiques qui <u>perdent leur efficacité OU les rendent inefficaces..</u>	A : Notion de résistance sans l'inefficacité. I : Absence du mot résistance
	Q1.11 C4	Trois réponses attendues parmi : - Prendre les antibiotiques uniquement sur prescription médicale - Aller jusqu'au bout du traitement. - Ne pas utiliser les antibiotiques restants - Ne pas les partager avec d'autres personnes - Limiter les infections bactériennes par un lavage approprié et une désinfection des mains - La vaccination lorsqu'elle existe	A : deux éléments de réponse I : un élément de réponse
	Q1.12 C2	La procédure à suivre pour obtenir les antibiotiques est de consulter le médecin traitant qui évalue la situation.	A : notion de consultation médicale mais pas de médecin traitant I : se rendre à la pharmacie (pas de notion de consultation médicale)
	Q1.13 C3	Parce que cela nécessite un examen médical pour déterminer les causes de l'infection. - Le traitement par antibiotiques ne peut être efficace que sur les infections causées par les bactéries et non par un virus. - Certains symptômes ne sont insuffisants pour identifier l'origine d'une infection microbienne.	A : 1 seul élément de réponse I : réponse non cohérente
	Q1.14 C5	Le parcours de soins coordonné permet une consultation du dossier médical du patient personnalisé pour aboutir à : (2 éléments attendus) - Une bonne utilisation des antibiotiques (la bonne dose, la bonne durée et le bon antibiotique) - Un contrôle efficace sur la prescription - Une personnalisation de la prescription et du suivi du traitement	A : notion de dossier médical personnalisé avec deux éléments de réponse sans notion de dose et de durée I : un élément de réponse
C2 C5	Q1.15 C4	<u>Mesure collective</u> : campagne d'information de santé publique du type les antibiotiques bien se soigner, c'est d'abord bien les utiliser OU « les antibiotiques, c'est pas automatique »	I : mesure de prévention pertinente sans justification.
	Q 2.1 C2	Risque lié aux agents biologiques (ou numéro 8)	
	Q2.2 C2	Les bactéries multi résistantes	
	Q2.3 C2	Le dommage (ou atteinte à la santé) : infection due aux bactéries multi résistantes	
	Q2.4 C2	<i>Le niveau de gravité est : 3. Grave car la victime a des séquelles (multirésistance et bronchite chronique) nécessitant une hospitalisation.</i>	A : Niveau sans justification I : Autre niveau
C2	Q2.5 C2	La réduction du risque est de niveau de priorité 1 : réduction du risque nécessaire et prioritaire.	
	Q2.6 C3	L'évaluation des risques professionnels (EvRP) consiste à identifier les risques auxquels sont soumis les salariés d'un établissement, en vue de mettre en place des actions de prévention pertinentes couvrant les dimensions techniques, humaines et organisationnelles	A : Définition n'intégrant pas la triple dimension technique, humaine et organisationnelle de EvRP I : Uniquement que la notion de la démarche de prévention
C2	Q2.7	L'employeur consigne dans le document unique le <u>résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité</u> auxquels peuvent être exposés les salariés. Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) est <u>obligatoire dans toutes les entreprises dès l'embauche du 1^{er} salarié.</u>	A : Explication cohérente du document unique et indication de son obligation sans précision du nombre de salarié I : Indication uniquement de la signification du DUERP

Baccalauréat Professionnel – Épreuve Ponctuelle
Sous épreuve de Prévention Santé Environnement

	C3	L'évaluation des risques professionnels est de la responsabilité de l'employeur et s'inscrit dans le cadre de son obligation générale d'assurer la sécurité et de protéger la santé des salariés.	
C1	Q2.8 C2	Le cas de l'infirmière relève bien de la Maladie professionnelle car son état de santé est la conséquence de l'exposition plus ou moins prolongée à un risque encouru lors de l'exercice d'une activité professionnelle. Dans le cas de l'infirmière il s'agit de l'exposition à des patients ayant potentiellement des pathologies d'origine bactérienne multi résistante + bronchite chronique.	A : Uniquement définition de la maladie professionnelle I : Uniquement identification d'une exposition prolongée à patients ayant des infections dues à des BMR.
	Q2.9 C2	<ul style="list-style-type: none"> - Consulter un médecin pour constater l'état de santé - Déclarer la maladie à la CPAM dans les 15j ours après l'arrêt de travail - Saisir le CRRMP si la maladie n'est pas répertoriée dans les tableaux de la CPAM - Faire une déclaration si une constatation de la maladie a eu lieu 	I : Relevé incomplet des démarches
C2	Q2.10 C2	<p>Indemnités journalières</p> <ul style="list-style-type: none"> - Versées tous les 14 jours par la CPAM ou par l'employeur jusqu'à guérison complète, calculées selon le salaire journalier de référence du salarié. Elles ne doivent pas dépasser un certain plafond <p>Indemnités complémentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Indemnité temporaire d'incapacité - Rente d'incapacité temporaire ou permanente <p>Prestation complémentaire pour recours à une tierce personne</p>	I : Uniquement les indemnités journalières et complémentaires sans autre précision.
C11	Q2.11 C4	Individuelle : Masque adapté ... Suppression du risque : Eviction du service de traitement des patients atteints de BMR.	I : Uniquement masque
C6	Q2.12 C5	<ul style="list-style-type: none"> • Les masques FFP3 filtrant au moins 99 % des aérosols de taille moyenne 0,6 µm (fuite totale vers l'intérieur < 2 %).car ils protègent celui qui le porte contre l'inhalation d'agents infectieux transmissibles par voie aérienne. 	A :F FP2 avec justification cohérente I : Unique le choix d'un FFP2 ou 3 sans justification